



Droit d usage et habitation

Par **Sam6868**, le **07/02/2013** à **21:37**

Bonsoir,

Nous avons signé un compromis en novembre 2012 pour une maison avec mon conjoint. Nous avons obtenu le crédit, l'offre est renvoyée tout est ok de notre côté ... Le notaire nous informe tout d'un coup, que la vente ne peut se faire car la mère de la vendeuse possède un droit d'usage et habitation sur une partie de la maison.

Effectivement, cette clause est dans le compromis mais en signant en novembre il nous a assuré que ce n'était qu'un détail puisque celle-ci n'y vit plus et ne compte pas y retourner .. Tout le monde repousse la date de signature de la vente, mais la mère accepte de vendre ce droit moyennant finance, le notaire attend l'offre écrite, nous contactons les vendeurs qui sont d'accord avec l'offre (par le biais de l'agent immobilier) . Celle-ci n'arrive jamais et tout d'un coup la mère demande 4 fois plus que la première offre..ceci pour bloquer la vente.

Apparemment la mère et la vendeuse sont en froid, la mère soutient qu'on l'a obligée à déménager et elle souhaite faire payer cela à sa fille .. Et donc à nous, qui avons donné nos préavis..

Je suis enceinte de notre deuxième enfant, en stress car personne ne nous explique si nous avons moyen d'acheter tout de même ou si il faut laisser tomber cet achat ..

Les vendeurs ont pris un avocat qui leur a dit que l'action en justice contre la maman prendrait plusieurs mois .. voire plusieurs années .

Pourriez-vous m'éclairer sur nos recours ? Merci d'avance

Sam